

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 420 DU JEUDI 19 FEVRIER 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Tirs à la maison centrale de Coronthie

Le gouvernement annonce d'éventuelles poursuites



P.3

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

Participation de Mamadi P.3
Doubouya au sommet de l'UA



L'analyse de Aly Souleymane CAMARA (Entretien)

Démission de l'USTG du P.4
Mouvement syndical



Abdoulaye Barry met les points sur les i (Entretien)

Plafonnement des prix des P.4
denrées



Le gouvernement annonce des sanctions fermes

Edito à vue d'Aigle

Ramadan, un mois saint et ses contraintes !

A l'instar de leurs coreligionnaires du monde, les fidèles musulmans de Guinée ont débuté le mercredi 18 février 2026 le mois saint de Ramadan. Pendant les 29 ou 30 prochains jours, les musulmans aptes à observer le jeûne s'abstiendront de manger et boire ou d'avoir des relations sexuelles, du lever au coucher du soleil.

Comme on le sait, les Guinéens, dans leur écrasante majorité, sont de confession musulmane, dont le jeûne est l'un des cinq, observé le mois saint de Ramadan.

C'est le mardi 17 février 2026 que le secrétariat général des affaires religieuses a lu un communiqué à la télévision nationale annonçant le début du carême musulman le lendemain sur toute l'étendue du territoire national...

Confrontation Bureau Sortant P.5
AGEPI-Nouveau Bureau
Deux procès en vue !

Vie de la nation P.6
Guinée, la semaine des rendez-vous manqués et de l'asphyxie persistante

Vie de la nation P.2
Guinée, entre les Promesses du Corridor et le Réalisme du Quotidien

Édito à vue d'aigle



Ramadan, un mois saint et ses contraintes !

A l'instar de leurs coreligionnaires du monde, les fidèles musulmans de Guinée ont débuté le mercredi 18 février 2026 le mois saint de Ramadan. Pendant les 29 ou 30 prochains jours, les musulmans aptes à observer le jeûne s'abstiendront de manger et boire ou d'avoir des relations sexuelles, du lever au coucher du soleil. Comme on le sait, les Guinéens, dans leur écrasante majorité, sont de confession musulmane, dont le jeûne est l'un des cinq, observé le mois saint de Ramadan. C'est le mardi 17 février 2026 que le secrétariat général des affaires religieuses a lu un communiqué à la télévision nationale annonçant le début du carême musulman le lendemain sur toute l'étendue du territoire national.

Une décision qui a été respectée à la lettre, contrairement aux années précédentes. Cette année, l'on a constaté, avec bonheur, que l'unanimité s'est dégagée au sujet du démarrage du jeûne. Comme indiqué plus haut, pendant les 29 ou 30 prochains

jours, les musulmans aptes à observer le jeûne s'abstiendront de manger et boire ou d'avoir des relations sexuelles, du lever au coucher du soleil. Mais force est de reconnaître cependant que ce mois de pénitence arrive cette année dans un contexte difficile pour les Guinéens aussi bien à Conakry, la capitale que dans les villes et villages de l'intérieur. Les prix des denrées alimentaires de grande consommation (riz, huile, sucre, oignon, etc.) ne sont pas à la portée de toutes les bourses, en dépit des mesures prises et annoncées par les autorités en charge du Commerce. C'est le cas notamment du protocole d'accord signé avec les opérateurs économiques pour fixer les prix plafonds des denrées de grande consommation en vue de soulager les populations pendant ce mois saint. Espérons que ledit accord sera respecté par certains commerçants qui, bien que majoritairement de confession musulmane, se plaisent souvent à fixer les prix de leurs articles comme bon leur semble au mois de Ramadan, au grand dam de leurs coreligionnaires qui n'ont que leurs yeux pour pleurer. Or le Ramadan est un mois de pénitence et de pardon. Pendant ce mois, il est recommandé de tout faire pour que tous les musulmans soient capables d'avoir les moyens de jeûner.

Kèfina Diakité

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com
Votre site indépendant d'information tous azimuts



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél : (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Sammuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS

Photographe: Moustapha Camara

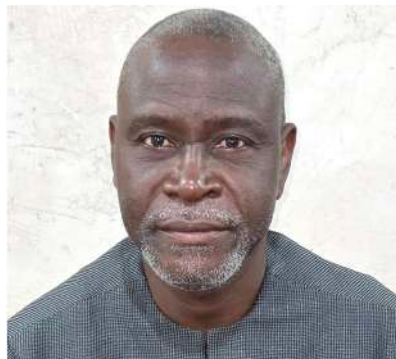
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



Vie de la nation

Guinée, entre les Promesses du Corridor et le Réalisme du Quotidien

La semaine du 11 au 17 février 2026 s'inscrit comme une période de transition silencieuse mais intense pour la Guinée. Tandis que les grands chantiers miniers et infrastructurels dessinent les contours d'une prospérité future, le « Guinéen lambda » scrute l'horizon avec un mélange d'espoir et d'impatience. Entre le gigantisme de Simandou et les défis de la digitalisation administrative, le pays cherche son équilibre.



Par Mamadou Aliou Diakité

1- L'Économie : Le souffle de Simandou et le corridor de l'espoir

Au cours de cette semaine de février, les regards économiques sont restés braqués sur le Transguinéen. Alors que les rails commencent à mordre le paysage des profondeurs du pays, le corridor de Simandou ne se présente plus seulement comme un projet minier, mais comme l'épine dorsale d'une nouvelle économie.

L'enjeu est colossal : transformer la rente minière en développement agricole et industriel local. Cependant, la question du contenu local demeure : comment s'assurer que les PME guinéennes ne soient pas les simples spectatrices d'une richesse qui transite sous leurs fenêtres ? La souveraineté économique se joue ici, dans la capacité de l'État à intégrer le savoir-faire national dans ce projet du siècle.

2. Le chantier de l'État : La digitalisation comme rempart

La semaine a également été marquée par les avancées du PN-RAVEC (Programme National de Recensement Administratif à Vocation d'État Civil). Au-delà de l'enjeu électoral souvent commenté, cette vaste opération de numérisation de l'identité est le socle d'une administration moderne.

Une nation qui se connaît est une nation qui peut prévoir. En sécurisant l'identité de chaque citoyen, la Guinée se dote d'un outil puissant pour combattre la corruption, optimiser les services publics et, enfin, bâtir un fichier d'État civil fiable. C'est la fin de l'ère de l'anonymat administratif, une étape cruciale pour la « Refondation » qui se veut avant tout technique et structurelle.

3. Le pouvoir d'achat : Le défi du panier de la ménagère

Sur le plan social, la réalité est plus nuancée. Malgré une stabilité macroéconomique saluée par les institutions internationales, le prix du sac de riz et des produits de première nécessité reste une préoccupation majeure dans les foyers de Conakry à Nzérékoré. L'inflation importée et les coûts logistiques internes pèsent lourdement. Cette semaine du 11 au 17 février nous rappelle que la paix sociale est intimement liée au « ventre de la nation ». La régulation des prix et le soutien à la production locale ne sont plus des options, mais des impératifs pour maintenir la cohésion nationale en cette période charnière.

4. Géopolitique : La Guinée, pivot de la région

À l'échelle régionale, la Guinée continue d'affirmer sa position de pivot. Dans une Afrique de l'Ouest en pleine recomposition, la neutralité active de Conakry et son pragmatisme diplomatique attirent l'attention. Le pays démontre que l'on peut mener une transition souveraine tout en restant un partenaire fiable pour les investissements internationaux. Cette « troisième voie » guinéenne est observée de près par nos voisins du Sahel et de l'Union du Fleuve Mano.

Conclusion : La vertu de la patience, l'urgence de l'action

En cette mi-février 2026, la Guinée ressemble à un grand chantier à ciel ouvert. Mais comme nous le rappelle souvent la sagesse de Fénelon : « Les grandes choses ne se font que par une suite de petites choses accumulées. » La Refondation ne se décrète pas, elle se construit brique par brique, entre le respect de la Loi et l'ambition économique. Le défi pour les mois à venir sera de transformer ces grands indicateurs de croissance en mieux-être tangible pour chaque citoyen. Car la véritable souveraineté n'est pas seulement celle des frontières ou du sous-sol, c'est celle d'un peuple qui mange à sa faim, étudie dans la dignité et se soigne avec assurance.

Recomposition du paysage politique

Les observations de Oumar Sanoh du Bloc libéral

Le 13 février dernier, le président du Bloc libéral, Oumar Sanoh, a accordé un entretien exclusif à Africaguinee.com. Il a mis l'occasion à profit pour interpeller les autorités, défendre le pluralisme démocratique et se projeter vers les prochaines batailles électorales.



« D'abord, je vais commencer par vous remercier pour l'opportunité que vous m'offrez, à travers votre média, de m'adresser aux millions de militants du BL et d'apporter notre regard sur l'actualité globale de notre pays. Je vais vous dire que, par rapport à la reconduction du Premier ministre Amadou Oury Bah et à la mise en place du gouvernement, je pense bien que cet acte s'inscrit dans la

logique que le BL a toujours défendue. Nous avons pensé que la meilleure façon de faire une gestion rationnelle de l'État public, c'est de réduire le nombre de ministres dans notre pays.

Parce que, connaissant un petit pays qui a plus de 10 millions et quelques kilomètres carrés, avec une population de plus ou moins 14 millions d'habitants, on n'a pas besoin d'un gouvernement pléthorique. Alors, si nous passons de 34 à 29 ministres, on se dit que c'est salubre. Il faut resserrer le gouvernement parce que l'homme public ne produit pas et il consomme les ressources du peuple sans que cela soit nécessaire. »

A propos de la réorganisation du mouvement GMD et des projets de fusion autour de Mamadi Doumbouya, le président du Bloc libéral dira ceci : « Je crois que c'est regrettable pour notre pays.

On le dit souvent : c'est le général Lansana Conté qui a introduit la démocratie dans ce pays en 1991, avec la création du multipartisme. Si aujourd'hui un général s'inscrit dans ce processus démocratique encore émergent dans notre pays, certaines pratiques peuvent être regrettables. Aujourd'hui, nous constatons que nous risquons de revenir en arrière avec la mise en place d'un système de parti-État.

Parti-État, cela veut dire quoi ? Si aujourd'hui le mouvement GMD est en train de se formaliser ou s'il faut il est en train de se métamorphoser en parti politique, en demandant à tous les alliés de la région de se regrouper, je pense que c'est un risque pour la stabilité politique de la Guinée et un risque pour l'opposition. »

Kaba Kankoula

Participation de Mamadi Doumbouya au sommet de l'UA L'analyse de Aly Souleymane CAMARA

Pour la première fois depuis son élection à la présidentielle de 2025, le président Mamadi Doumbouya est sorti de la Guinée. L'homme du palais Mohamed 5 a pris part du côté de ses pairs, au 39e sommet de l'Union Africaine tenu à Addis Abeba, en Ethiopie. Porteur d'un message, le général a invité ses homologues à prendre en compte les facteurs climatiques pour le développement du continent. L'analyste politique, Aly Souleymane CAMARA, a donné son avis sur cet appel.



L'Aigeinfos : Après de longues années de suspension, la Guinée reprend sa place au sein de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Que peut-on retenir du passage du président Mamadi Doumbouya à la tribune ?

Aly Souleymane CAMARA : Le sommet de l'Union africaine, tenu du 14 au 15 février 2026 à Addis-Abeba, a réuni les chefs d'État et de gouvernement dans un espace de dialogue et d'échange, conformément à la vision initiale d'intégration des peuples et des États africains. Cette année, le sommet s'est articulé autour de la question de la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sur le continent, en cohérence avec l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique. Quant à la participation de la Guinée,

née, avec à sa tête le président Mamadi Doumbouya, élu au suffrage universel le 28 décembre 2025, elle a permis au pays de retrouver sa place dans le concert des nations africaines.

Premièrement, il faut souligner le retour progressif de la Guinée à l'ordre constitutionnel, ce qui lui permet d'être pleinement comptée parmi les États membres de l'Union africaine. Deuxièmement, il s'agit d'un repositionnement de la diplomatie guinéenne, au regard de son influence passée sur le continent, mais aussi de la place qu'occupe le pays en Afrique, notamment à travers son potentiel de développement et ses richesses naturelles, en particulier le méga-projet Simandou.

Il va donc de soi que la Guinée soit perçue comme un partenaire stratégique pour renforcer la coopération économique entre les États africains.

L'Aigeinfos : A l'occasion de ce sommet, le président de l'Angola a tenu un discours fort appelant l'institution continentale à ne pas « blanchir » les coups d'État, faisant référence à ceux qui prennent le pouvoir par les armes avant d'organiser des élections pour se légitimer. Comment comprenez-vous cette sortie ?

Aly Souleymane CAMARA : En effet, de nombreux sujets étaient inscrits à l'ordre du jour : sécuritaires, économiques, environnementaux, entre autres. Mais celui qui a particulièrement retenu l'attention, c'est le discours du président João Lourenço de l'Angola, qui a estimé que la participation d'États issus de coups d'État pouvait s'apparenter à un blanchiment de ces prises de pouvoir par les armes, suivies d'une légitimation électorale. Selon lui, cela doit cesser sur le continent.

Il le dit à juste titre, au regard de ce que l'on peut qualifier aujourd'hui d'épidémie d'instabilités politiques et institutionnelles en Afrique, marquée notamment par la recrudescence des coups d'État militaires. Les cas du Mali, du Niger, de la Guinée ou encore du Tchad suscitent des inquiétudes quant à l'avenir de la démocratie sur le continent.

L'Aigeinfos : La question qui se pose est celle des moyens dont dispose aujourd'hui l'Union africaine en termes d'influence, de stratégie, d'anticipation et de

gestion des crises, afin de dissuader les militaires de s'emparer du pouvoir. De même, quelles mesures sont envisagées face aux chefs d'État qui procèdent à des révisions constitutionnelles pour s'offrir un troisième mandat ?

Aly Souleymane CAMARA : Les expériences de la Côte d'Ivoire et de la Guinée sous Alpha Condé illustrent, pour ma part, une crise de gouvernance qui mérite une réflexion approfondie à l'échelle continentale.

L'Aigeinfos : Le président Joseph Boakai du Libéria a animé une conférence au cours de laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une position commune sur la désignation du futur Secrétaire général des Nations unies. Comment interprétez-vous cette démarche ?

Aly Souleymane CAMARA : Cela s'inscrit dans une logique de repositionnement géopolitique et stratégique des États africains. Il s'agit d'adopter une position collégiale permettant à l'Afrique de parler d'une seule voix.

Le regard que l'Occident porte souvent sur l'Afrique est celui d'un ensemble d'États dispersés plutôt que d'un continent uni capable d'influencer les grandes décisions internationales, notamment celles des Nations unies, dont les résolutions concernent majoritairement l'Afrique, en particulier en matière de maintien de la paix, de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Le choix porté sur l'ex-président du Sénégal, Macky Sall, se justifie, selon cette lecture, par son leadership à la tête de l'Union africaine et par son réseau international jugé solide. Sa présence à la tête du secrétariat général de l'ONU pourrait permettre à

l'Afrique de jouer un rôle plus déterminant dans les grandes crises internationales.

Si l'Afrique parle d'une seule voix, cette voix pourrait être davantage prise en compte, car le continent constitue aujourd'hui une zone d'influence stratégique, notamment dans la poursuite des objectifs de développement durable.

L'Aigeinfos : Enfin, au-delà des discours, l'un des grands défis reste l'intégration africaine. Comment y parvenir ?

Aly Souleymane CAMARA : L'ambition initiale des pères fondateurs était d'aller vers les États-Unis d'Afrique. Mais l'héritage lourd de la colonisation, avec des frontières artificielles tracées sans tenir compte des réalités socioculturelles, a favorisé l'émergence de crises frontalières et de conflits liés aux ressources naturelles. Aller vers les États-Unis d'Afrique en renforçant l'intégration économique, sociale, politique et diplomatique demeure une volonté affichée, susceptible de donner plus de force au continent.

Cependant, les zones d'influence persistantes et l'instrumentalisation de certains dirigeants africains compliquent cette dynamique. La protection de chefs d'État contestés dans leurs pays rend difficile l'émergence d'une voix véritablement unifiée au nom de l'Afrique. Si cette unité est réalisée, elle ne pourra être que bénéfique pour le continent.

L'Aigeinfos : Merci à vous Monsieur Aly Souleymane CAMARA, analyste politique !

Aly Souleymane CAMARA : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Alimentation pendant le Ramadan Ce que conseille Dr Ben Yousouf Keïta

C'est le mercredi 18 février, les fidèles musulmans ont débuté le mois saint de Ramadan. Parlant d'alimentation pendant cette période de pénitence, Dr Ben Yousouf Keïta a indiqué qu'il n'existe pas de grande différence sur le plan nutritionnel entre le mois de Ramadan et les autres mois de l'année.



« En dehors de la datte, il n'y a pas de différence particulière dans l'alimentation entre le mois de Ramadan et les onze autres mois de l'année. La datte est recommandée, car c'est un fruit riche en macronutriments, à l'instar du miel (protéines, lipides et glucides). Elle est idéale pour rompre le jeûne, surtout lorsque l'heure de la rupture vous surprend en déplacement, par exemple en cours de route. Il est conseillé de commencer par ce fruit, puis de consommer un aliment liquide chaud comme le thé, la bouillie ou la soupe, avant de passer au plat principal (riz ou autre). Ce n'est

qu'ensuite que vous pouvez boire un verre d'eau glacée, si vous le souhaitez. Il ne faut pas rompre le jeûne avec de l'eau glacée en premier lieu. Enfin, l'alimentation durant le mois de Ramadan doit être équilibrée et composée de macronutriments et de micronutriments, notamment des fruits », a-t-il expliqué à la rédaction de Mosaiqueguinee.com.

Pour ce qui est des personnes souffrant du diabète ou de la gastrite, Dr Ben Yousouf Keïta a précisé : « Les diabétiques qui souhaitent jeûner doivent impérativement respecter les consignes de leur médecin diabétologue. En cas de glycémie élevée ou de diabète sévère, le jeûne n'est pas recommandé. De même, il est déconseillé aux personnes souffrant d'ulcère gastrique de jeûner. Pour une gastrite simple, l'avis du médecin traitant est nécessaire afin d'éviter toute aggravation de l'état de santé »

Mamadou Oury

Tirs à la maison centrale de Coronthie Le gouvernement annonce d'éventuelles poursuites

Le gouvernement n'exclut pas des poursuites judiciaires à la suite des événements survenus mardi 10 février 2026 à la maison centrale de Coronthie, où des tirs ont été entendus, provoquant un mouvement de panique dans la presqu'île de Kaloum.



Lors de la première conférence de presse du gouvernement de la Cinquième République, animée le vendredi 13 février, le ministre porte-parole, Ousmane Gaoual Diallo, est revenu sur ces incidents. Il a confirmé le transfert d'Aboubacar Toumba Diakité de la maison centrale vers la prison de Coyah, à la suite des tensions enregistrées.

« Oui, Monsieur Toumba Diakité a été déplacé de la Maison centrale vers la prison de Coyah. Il est important de rassurer les popula-

tions : il n'y a eu aucune atteinte à son intégrité physique », a déclaré le ministre, ajoutant que les avocats du détenu sont libres de s'exprimer publiquement sur les conditions du transfert.

Le porte-parole du gouvernement a reconnu l'existence de remous liés aux coups de feu entendus aux abords de l'établissement pénitentiaire. Selon lui, la panique observée dans la capitale a été amplifiée par des rumeurs autour d'une opération qu'il qualifie de

procédure courante. Il a rappelé que les fouilles en milieu carcéral sont organisées de manière périodique par le ministère de la Justice, notamment en cas de soupçons de détention d'objets prohibés ou d'armes.

Des enquêtes sont en cours pour établir les circonstances précises des faits. Le gouvernement indique que ces investigations devront permettre de situer les responsabilités. « S'il y a des manquements, des sanctions exemplaires seront prises. La Justice doit être respectée. Le moment venu, elle prendra la parole pour situer les responsabilités, dans le respect des droits des prévenus comme de ceux des victimes », a conclu le ministre.

Ces déclarations ouvrent la voie à d'éventuelles procédures judiciaires, en fonction des conclusions des enquêtes engagées après les incidents du 10 février.

Samuel Demba. D

INTERVIEW

Démission de l'USTG du Mouvement syndical Abdoulaye Barry met les points sur les i

Le Mouvement syndical guinéen a enregistré une nouvelle défection en son sein. Il s'agit de l'Union Syndicale des travailleurs de Guinée. Dans un entretien accordé à votre hebdomadaire, le chargé des conflits a affirmé que la démission de ses pairs est due à l'arrivée d'un certain dans les rangs des membres des démissionnaires.



L'Aigleinfos : Une déclaration récente critique la gouvernance actuelle de la CNTG. Que répondez-vous ?

Abdoulaye Barry : Je précise que ce n'est pas moi qui dénonce la gouvernance de la CNTG. C'est l'USTG qui a exprimé ces critiques à l'égard du Mouvement syndical guinéen. Pour nous, l'USTG est aujourd'hui en perte de vitesse. Elle a officiellement démissionné du Mouvement syndical guinéen par une lettre signée de son secrétaire général.

On ne peut pas quitter une instance et continuer à s'en réclamer. Nous avons pris acte de cette démission, comme l'ont fait toutes les centrales membres. L'USTG pensait que sans elle, le Mouvement syndical ne fonctionnerait pas. C'est une erreur. Même la CNTG, bien qu'étant la plus grande centrale du pays, ne peut à elle seule bloquer le fonctionnement du Mouvement syndical guinéen.

Ces dernières années, plusieurs responsables ont quitté l'USTG, notamment Marie Yvonne, La-

mine Camara, Makoura et Michel Pépé Balamou, tous membres de son bureau exécutif national. Certains ont créé une nouvelle centrale, l'IGT (Union Générale des Travailleurs), qui a demandé à intégrer le Mouvement syndical guinéen. Nous avons accusé réception de leur demande et les avons accueillis. C'est cette intégration qui aurait motivé le départ de l'USTG.

Nous estimons que refuser l'adhésion d'une centrale légalement constituée serait contraire à la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté syndicale. Depuis l'indépendance, la CNTG a longtemps été la seule centrale. L'USTG elle-même est née d'une dissidence de la CNTG, tout comme d'autres structures. Pourtant, la CNTG n'a jamais refusé de travailler avec elles. Pourquoi empêcher aujourd'hui d'anciens membres de l'USTG de créer une centrale et d'intégrer le Mouvement syndical ?

L'Aigleinfos : L'USTG dénonce une gestion unilatérale du Mouvement syndical. Est-ce cela la raison ?

Abdoulaye Barry : Je ne crois pas que ce soit le véritable motif de leur départ. Il existe des courriers signés par l'USTG au nom du Mouvement syndical, adressés aux autorités sans en informer le coordinateur général, Amadou Diallo. En revanche, Amadou Diallo n'a jamais pris de décision seul. Les principales correspondances sont cosignées par les secrétaires généraux des centrales.

Le Mouvement syndical guinéen n'est pas une structure formelle, mais un cadre de concertation. Les décisions majeures, comme les plateformes revendicatives ou les protocoles d'accord signés en 2022 et 2023, ont été validées par l'ensemble des secrétaires généraux. En 2021, une assemblée générale constitutive a élu un coordinateur général, et tous ont signé le document.

Accuser le secrétaire général de la CNTG de gestion unilatérale relève, selon moi, d'un manque de respect envers son leadership. Le véritable différend porte sur l'intégration des nouveaux adhérents issus de l'USTG.

Nous n'excluons aucune centrale légalement constituée conformément aux conventions de l'OIT et au Code du travail guinéen. Même un membre de la CNTG peut démissionner, créer une centrale et demander à rejoindre le Mouvement syndical :

son adhésion ne peut être refusée si elle respecte la loi.

L'Aigleinfos : Existe-t-il aujourd'hui une division au sein du syndicalisme guinéen ?

Abdoulaye Barry : Oui, il existe des divergences. De nombreux jeunes syndicalistes expriment des positions parfois tranchées. Mais pour nous, le dialogue reste la seule voie pour préserver l'unité d'action du Mouvement syndical guinéen. J'invite le secrétaire général de l'USTG à reconsidérer sa position afin de préserver l'image de son organisation. Quant aux attaques visant le secrétaire général de la CNTG et coordinateur général du Mouvement syndical guinéen, nous n'y resterons pas indifférents. La CNTG demeure la première centrale du pays, avec 71 % de représentativité selon les dernières élections sociales. Nous demandons que ce leadership soit respecté.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Abdoulaye Barry, le chargé des conflits au sein du mouvement syndical guinéen !

Abdoulaye Barry : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Burkina Faso

Plusieurs dizaines de morts dans une nouvelle attaque jihadiste près de Fada N'Gourma

Une nouvelle attaque imputée à un groupe jihadiste a fait entre 60 et 70 morts dans l'est du Burkina Faso, samedi 14 février. Elle a visé cette fois une base des Unités combattantes des eaux et forêts.



Une nouvelle attaque jihadiste dans la région de Fada N'Gourma, dans l'est du Burkina Faso, a fait entre 60 et 70 morts, samedi 14 février. La cible cette fois : une base des Unités combattantes des eaux et forêts (Ucef) dont les soldats ont été pris au piège dans les tranchées censées les protéger en cas d'assaut de groupes terroristes.

Selon les informations de RFI, les soldats de l'Ucef - qui avaient été informés d'une attaque imminente - avaient demandé des renforts au BIR 12, le Bataillon d'intervention rapide le plus proche. Une source militaire précise que ce dernier a bien confirmé leur envoi.

Selon plusieurs témoignages, à l'approche des jihadistes de leur base, l'unité de soldats forestiers a alors confondu ces derniers avec les renforts en question.

« Images insoutenables »

Si, à ce stade, aucun bilan officiel n'a été établi, des témoins affir-

ment que la morgue et l'hôpital de Fada N'Gourma sont débordés tandis que cadavres et blessés continuent d'affluer. Alors que des éléments de la force d'élite manquent toujours à l'appel et que des dizaines de corps ont été inhumés, une source sécuritaire sur place évoque « des images insoutenables ». Parmi les victimes de l'attaque figurent également des civils qui ont croisé le chemin des jihadistes avant l'assaut. Quant à la base de l'Ucef, elle a été complètement détruite. Les survivants, pour leur part, ont regagné la ville de Fada N'Gourma.

Pour l'instant, les autorités militaires n'ont pas réagi à cette attaque qui s'est produite dans une zone où le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jnim) est actif - sans qu'il ait toutefois revendiqué l'opération pour le moment.

RFI

Plafonnement des prix des denrées

Le gouvernement annonce des sanctions fermes

Le protocole d'accord sur le plafonnement des prix des denrées de première nécessité est entré en vigueur le mardi 17 février, à l'issue d'une conférence de presse tenue au siège de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat, à Matam. La rencontre était animée par le directeur national du commerce intérieur et extérieur et le président de la chambre de commerce, de l'industrie et de l'artisanat.



C'est un exercice qui intervient au moins deux fois chaque année. Après le dernier en date de juin 2025, le directeur national du commerce intérieur et extérieur était devant la presse pour dévoiler les nouvelles structurations des prix des denrées alimentaires. Mohamed Traoré a précisé que cette mesure, valable jusqu'au 30 juin 2026, vise à « sécuriser le panier de la ménagère » à la veille du ramadan et du carême chrétien, périodes marquées par une forte demande sur les marchés.

Mohamed Traoré a rappelé que le marché intérieur est régi par la loi L/040 de 1994, qui consacre la liberté des prix. Toutefois, ce texte autorise également l'État à encadrer les prix des denrées de grande consommation en cas de nécessité.

Les produits concernés sont notamment le riz, le sucre, la farine, l'huile végétale, l'oignon, le lait en

poudre, le poulet et la viande.

À Conakry, les prix plafonds sont fixés comme suit :

Riz 5 % brisure (50 kg) : 280 000 GNF
Riz blanc 25 % brisure (50 kg) : 260 000 GNF (contre 270 000 GNF dans l'ancien protocole)
Riz étuvé 5 % brisure (25 kg) : 140 000 GNF
Farine (50 kg) : 360 000 GNF
Sucre (50 kg) : 350 000 GNF
Huile végétale (20 litres) : 305 000 GNF
Oignon (25 kg) : 270 000 GNF (en baisse par rapport aux 290 000 GNF précédents)
Lait en poudre (25 kg) : 980 000 GNF
Poulet entier (carton de 10 kg) : 310 000 GNF
Cuisse de poulet (carton de 10 kg) : 220 000 GNF

Le directeur national a insisté sur le fait qu'il s'agit de prix plafonds et non de prix fixes. « Ils ne doivent en aucun cas être dépassés », a-t-il averti.

Appel à la vigilance des consommateurs

Les consommateurs sont invités à signaler toute infraction en appelant gratuitement le 142. Les équipes d'agents assermentés procéderont aux contrôles et aux constatations nécessaires.

Mohamed Traoré a assuré que les agents sont formés et placés sous sa responsabilité, tout en se disant ouvert à tout recours en cas d'abus.

Fermetures et lourdes pénalités annoncées

Les opérateurs économiques qui ne respecteront pas les prix plafonds s'exposent à des sanctions sévères. La première mesure annoncée est la fermeture immédiate du commerce concerné.

Des pénalités financières proportionnelles au chiffre d'affaires pourraient également être appliquées, pouvant atteindre 15 à 30 %. Le retrait de la licence d'exploitation commerciale n'est pas exclu dans le cadre des réformes envisagées.

« Nous ne serons pas cléments », a prévenu le directeur national, estimant que les marges accordées ont été « suffisamment discutées » avec les acteurs du secteur.

À travers ce protocole, les autorités entendent maintenir l'approvisionnement du marché tout en protégeant le pouvoir d'achat des ménages durant les périodes de forte consommation.

Samuel Demba. D

Confrontation Bureau Sortant AGEPI-Nouveau Bureau Deux procès en vue !

Mardi 6 Janvier 2026, les deux Bureaux étaient les hôtes du substitut du Procureur de la République, près le Tribunal de première Instance de Kaloum, Monsieur Millimono, pour une confrontation.



D'une part, entre celui sortant, représenté par Dame Aminata Camara et Mohamed Camara, accompagnés par l'assistant de leur conseil, Me Beavogui.

D'autre part, le nouveau Bureau, représenté par le président, Mamadou Aliou Diakité et le Secrétaire Général, Bamba Bakary Gamalo.

A signaler que les colonels Toupou et Tounkara, de la DCPJ, qui ont traité les deux dossiers, ont assisté à ce débat.

D'entrée, le procureur a fait remarquer que c'était une audience à huis-clos.

Par conséquent, rien n'est à enregistrer. Sauf que nous pouvions prendre des notes ?

Dans tous les cas, c'était une séance de travail.

Avant d'indiquer que tout va commencer par la première procédure qui est :

<< Usurpation de titre >>, la plainte de Dame Aminata Camara, présidente sortante, à l'encontre de Mamadou Aliou Diakité, nouveau président de l'AGEPI, à l'issue du Congrès extraordinaire, organisé le 29 Novembre 2025. Sur ce, sa première question posée à Dame Aminata a été: << Dans les conditions normales, lorsqu'un mandat expire, on ne doit plus poser un acte au compte de l'AGEPI, puisque j'ai sous ma

main les statuts de votre association. Pourquoi donc cela a été possible dans votre cas ? >>.

La réponse de Dame Aminata:

<< De tous les temps, ça se passe ainsi à l'AGEPI. Au temps même du président Moussa Dadis Camara, des présidents de notre association ont prorogé leur mandat jusqu'à deux ans. Des gens le font et ça n'a jamais fait de problème. Moi, je ne demandais qu'à ajouter un mois et demi et je disais que je n'allais pas postuler pour un second mandat. Mais je vous dis qu'on n'a jamais eu de problème, sauf maintenant>>.

La réplique du procureur: << Montrez-moi dans les statuts, l'article qui autorise qu'on peut proroger le mandat comme on le veut>>.

Mohamed Camara du Bureau sortant, de voler au secours de sa patronne en se décidant de lire l'article 12.

Même qu'il est allé au-delà, jusqu'à l'article 20 et les suivants, au point que le procureur lui a demandé d'arrêter car, nulle part, il n'a pas la réponse à sa question. Puis, le procureur de revenir à Dame Aminata lorsqu'elle continuait à dire qu'aucun problème ne s'est posé à ce niveau et l'AGEPI fonctionne bien :

<< Justement, si nous sommes arrivés aujourd'hui à ça, c'est

parce que les statuts ne sont pas respectés. Il est bon parfois que les problèmes se posent, cela permet de s'améliorer>>, lance-t-il.

Il poursuit: << Que reprochez-vous au président du nouveau Bureau? >>

La réponse de la sortante: << Je sais que le 13 Novembre 2025, avant l'expiration de mon mandat le 23 Novembre, nous avons fait une Assemblée Générale, au siège de l'association. C'est à partir de là que la majorité a décidé du report du congrès au 16 Janvier 2026.

Seulement, nous avons été surpris d'apprendre par voie de presse qu'un congrès a été organisé le 29 Novembre 2025. Je me suis dit que c'est impossible. Il ne peut pas avoir 2 AGEPI.

C'est ainsi que j'ai saisi la DCPJ, pour << Usurpation de titre>>

Sur ce point, le procureur est catégorique:

<< Qu'est-ce qui prouve qu'il y a eu une Assemblée Générale et présentez-moi le PV de cette réunion et la fiche de présence ?>>. Contre toute attente, pas de PV ni de fiche de présence. A la place, Dame Aminata fait savoir qu'elle a versé à la police, une pétition, sur une liste de 64 membres actifs, dit-elle.

Et de faire voir une publication de sites parlant de cette Assemblée Générale, en faisant allusion à celle de la plateforme de l'association.

Millimono d'enfoncer le clou :

<< Cette Assemblée Générale s'est faite devant un huissier de justice et est-ce que le quorum était atteint. << Cette Assemblée Générale s'est faite devant un

huissier de justice et est-ce que le quorum était atteint et quelles sont les raisons du report. Aussi, est-il indiqué dans vos statuts le lieu où le congrès doit se tenir ? >>

Voilà ce qu'a avancé Aminata : << On n'a jamais prévu la présence d'un huissier de justice, sauf quand c'est pour un congrès.

Pour le quorum, il y avait une vingtaine de membres. En ce qui concerne les raisons du report, c'est un problème financier et aussi, nous avions beaucoup de nos membres qui étaient mobilisés pour la couverture de la présidentielle à Conakry, tout comme à l'intérieur du pays.

En ce qui concerne le lieu du congrès, on peut le faire partout >>

A noter qu'avant de passer la parole à Mamadou Aliou Diakité, le procureur a indiqué, par rapport à la non présence d'un huissier, que c'est une insuffisance, car c'était quand même des décisions importantes à prendre pour l'organisation du congrès.

Réaction du nouveau président par rapport aux chefs d'accusation de la sortante :

<< Nos statuts disent que lorsque le Bureau sortant refuse d'organiser à temps le congrès, ceux qui ne sont pas d'accord, peuvent lancer une pétition. C'est ce que nous avons fait. Et chaque acte que nous posons dans ce sens, elle recevait toujours de nous un courrier.

Lorsque nous étions convaincus d'avoir atteint le quorum, voire la majorité écrasante, car 34 congressistes et plus de 38 signataires de la pétition, nous avons organisé un Congrès Extraordinaire, comme nous le recommandent nos statuts.

Par ailleurs, en parlant de l'Assemblée Générale du 13 Novembre 2025, j'étais venu au moment où elle venait de se terminer en queue de poisson. Par ailleurs,

en parlant de l'Assemblée Générale du 13 Novembre 2025, j'étais venu au moment où elle venait de se terminer en queue de poisson. A partir des escaliers, j'entendais des cris. Et lorsque j'ai eu accès au siège, c'est en ma présence qu'elle a décidé unilatéralement de publier sur la plateforme que la date retenue pour le congrès est le 16 Janvier 2026.

Comme indiqué plus haut, il fallait aborder l'autre procédure qui est: << Détournement de fonds >>, la requête du nouveau Bureau contre le sortant.

Évidemment, la plainte de Mamadou Aliou Diakité à la DCPJ.

Par rapport à cette accusation, Dame

Aminata se défend en ces termes: << Puisque c'est moi que la DGE connaît, elle m'a appelé pour recevoir 100 millions de Francs Guinéens, devant servir à l'élection présidentielle.

J'ai versé au dossier le bordereau de remise sur le compte de l'AGEPI.

Mamadou Aliou Diakité a été appelé pour venir prendre ce qui est prévu pour son journal. Il a refusé en disant que notre bureau n'est plus habilité à gérer ce fonds.

J'ai donné à chaque organe de presse un million pour le compte rendu >>.

Après quoi, le procureur a demandé à consulter qui de droit avant de se prononcer sur ces deux affaires.

C'est à la suite de ça, qu'il a demandé tous les documents ayant trait à l'utilisation de ce fonds et de programmer pour le 14 Janvier 2026, l'affaire << Usurpation de titre>>.

Quant à l'affaire de: << Détournement de fonds>>, c'est prévu pour le 21 du même mois.

En attendant, chaque partie doit rester tranquille. Aucun acte à poser.

Le Secrétaire Général, Bamba Bakary Gamalo

Prise de contact

La ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités au FDSI

La ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités, Mme Patricia Adéline Lahah, a entamé le lundi dernier, une série de rencontres avec les équipes des directions relevant de son département. Elle s'est rendue ce jour-là au Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI).



La nouvelle ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités a été accueillie par M. Lansana Diawara, Directeur Général du FDSI, son adjointe Mme Aicha Nadjee Sylla et l'ensemble du personnel. Selon le FDSI, cette visite marque le début d'une relation de proximité entre la ministre et ses équipes. La rencontre vise notamment à renforcer la collaboration et la cohésion au sein des structures chargées de la mise en œuvre des politiques sociales, dans le cadre de la vision du gouvernement du président Mamadi Doumbouya de renforcer l'efficacité de l'action sociale et la solidarité nationale. M. Diawara a félicité Mme la ministre

pour sa nomination et lui a souhaité succès dans ses nouvelles fonctions, tout en assurant que le personnel du FDSI se tient prêt à l'accompagner dans la réussite de ses missions.

Mme Lahah s'est dite heureuse de cet accueil et a promis une gestion participative, basée sur le dialogue et la concertation avec les équipes. Elle a également salué le rôle du FDSI dans la mise en œuvre des actions sociales et a réaffirmé sa volonté de travailler main dans la main avec l'institution pour améliorer les conditions de vie des populations vulnérables.

La visite s'est conclue par une photo de famille, symbole, selon le FDSI, d'un nouveau départ et d'un engagement partagé pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité envers les personnes indigentes, conformément à la vision du président Mamadi Doumbouya pour un État plus inclusif et attentif aux besoins de ses citoyens.

Mamadou Oury

Nigeria

Au moins 38 morts dans une explosion survenue dans une mine de l'État de Plateau

Une explosion dans une mine de plomb dans l'État de Plateau, au centre du Nigeria, a tué au moins 38 personnes, dans la matinée de ce mercredi 18 février. Les mineurs se trouvaient à l'intérieur des puits de la mine de Kampanin Zurak lorsque l'explosion s'est produite. Vingt-sept autres personnes ont été transportées d'urgence à l'hôpital.



L'explosion a eu lieu tôt ce 18 février, entre 07h30 et 8h (heure locale). À l'origine, il y a eu une fuite de gaz, et du monoxyde de carbone s'est répandu dans les tunnels souterrains, mal ventilés. Les mineurs, une trentaine âgés de 20 à 35 ans, se trouvaient au fond du puits. Leur mort serait due à l'inhalation de ce gaz toxique, selon un rapport confidentiel consulté par l'AFP.

Le bruit de la détonation s'est fait entendre sur les sites miniers voisins, d'où ont accouru plusieurs mineurs. Cette zone du gouvernement local de Wase, dans l'État de Plateau, au centre du Nigeria, est le cœur historique de la production minière du pays. Mais ces dernières années, la production y est en fort déclin, et désormais, il ne reste plus que quelques mines artisanales sans

permis. En revanche, la presse locale pointe que cette mine de Kampanin Zurak est exploitée, légalement, par la société nigériane Solid Unit Nigeria Limited. Pour faire toute la lumière sur les circonstances de cette catastrophe, le ministre de l'Environnement a diligenté une enquête. En attendant, toutes les activités minières sont suspendues dans la zone.

Les accidents mortels comme celui-ci sont fréquents au Nigeria. La semaine dernière, un éboulement a tué trois mineurs dans l'État d'Ebonyi, dans le sud du pays. En septembre 2025, dix-huit mineurs perdaient la vie dans l'État de Zamfara, dans le nord-ouest du Nigeria, après une période de fortes pluies. Un rocher s'était écrasé sur une mine illégale, tuant 18 personnes.

RFI

Jeunesse et Sports

Le ministre Cellou Baldé visite les stades de Nongo et du 28 Septembre

Selon le site *Africaguinee.com*, le mercredi 18 février 2026, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Cellou Baldé, a effectué une visite de terrain sur les chantiers des deux plus grands stades de la capitale. Il a mis l'occasion à profit pour exiger que ces infrastructures soient prêtes pour les prochaines échéances du Syli National.



Le tout nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports a visité tour à tour le stade Général Lansana Conté de Nongo et le stade du 28 Septembre. Objectif : évaluer l'état d'avancement des travaux et lever les verrous qui empêchent l'homologation de ces enceintes par les instances internationales.

Parlant du stade de Nongo, le ministre Cellou Baldé a dit ceci : « J'ai commencé par Nongo ce matin, ensuite le stade 28 septembre. À Nongo, les travaux sont en train d'être réalisés, mais il faut reconnaître qu'il y a eu assez de retard. Parce qu'il était question de livrer le chantier au mois de décembre passé, mais il y a eu des contraintes (...). Le matériel a été commandé, ils nous ont rassurés de leur disponibilité à travailler nuit et jour. C'est un engagement ferme. Pour que nous puissions livrer très rapidement le stade de Nongo qui doit être homologué pour permettre au Syli de jouer ses matchs ici, c'est très important qu'on aille un peu plus vite ».

Il a par ailleurs annoncé qu'une séance de travail décisive est prévue en début de semaine prochaine. « Nous avons décidé d'avoir une réunion avec eux

lundi prochain pour que les questions qui n'ont pas été évacuées sur le terrain puissent être discutées là-bas afin que des modalités pratiques (soient envisagées) pour nous mener à la livraison de ces stades. », a-t-il déclaré. A l'en croire, le seul indicateur de succès reste la mise à disposition effective des infrastructures à la jeunesse guinéenne.

« C'est un impératif pour nous. Si on essaie de mettre la barre très haute pour nous interroger sur tout ce qui a été fait, les initiatives, les investissements, force est de reconnaître que quel que soit les montants alloués, tant que les stades ne sont pas livrés, pour la jeunesse et pour l'opinion, c'est que rien n'est en train d'être fait. Moi, je ne vois pas le verre à moitié plein, je le vois à moitié vide. Ce qui est là, certes, je ne le minimise pas, mais j'essaie de questionner ce qui n'est pas encore fait (...) », a-t-il fait savoir. Concernant le stade du 28 Septembre, il a indiqué : « Pour le stade 28 septembre, nous avons trouvé que les travaux sont dynamiques. Là également, c'est une rénovation. Mais ça n'a pas le même enjeu que le stade de Nongo. Parce qu'ici, même si le stade est homologué, c'est pour permettre à certaines équipes, -pas le Syli A-, de jouer. Un rapport technique a été obtenu pour avoir une homologation à un niveau 3. Depuis bientôt une année, la pelouse est prête mais il y a d'autres infrastructures pour promouvoir d'autres disciplines sportives »

Kaba Kankoula

Vie de la nation

Guinée, la semaine des rendez-vous manqués et de l'asphyxie persistante

La semaine du 11 au 17 février 2026 restera dans les mémoires comme celle du «grand vide». Tandis que les citoyens de Conakry espéraient des réponses claires sur la gestion de leur environnement et de leurs institutions, ils n'ont récolté que des bancs vides et des nuages de fumée. Entre un tribunal déserté et des poumons calcinés, la Guinée de la Refondation cherche encore son second souffle.



Par Kéfina Diakité

1- Le 11 Février : L'audience fantôme au TPI de Kaloum

L'actualité de cette semaine a débuté par un véritable camouflet pour la justice. L'audience du mercredi 11 février, censée trancher le dossier de l'usurpation de titre à l'AGEPI, a tourné à la parodie. L'absence conjuguée de la partie civile (le clan Aminata Camara) et des conseils a forcé un renvoi technique.

Cette stratégie de la «chaise vide» n'est pas anodine. Elle révèle la panique d'un bureau sortant qui, après avoir épuisé ses mensonges à la barre (aveux de signatures collectées après coup, P.V. surgis du néant), tente désormais de paralyser l'institution par l'usure. Pendant ce temps, l'AGEPI reste otage d'une clique qui refuse de reconnaître que son mandat s'est éteint le 23 novembre dernier.

2- L'économie de la Presse : Le cancer des «Organes dormants»

Durant cette semaine du 11 au 17 février, le débat sur la subvention de la presse a pris une tournure nationale. Le cas du journal Le Renard et de ses parutions en «copier-coller» n'est que la face émergée de l'iceberg.

L'économie médiatique guinéenne est siphonnée par des structures sans rédaction, sans siège et sans moralité. Comment justifier que l'argent du contribuable — ces 100 millions de GNF destinés à la couverture présidentielle — serve de «butin» à des intermédiaires plutôt qu'à soutenir les véritables entreprises de presse qui paient des salaires et produisent de l'information ? C'est une saignée économique que le nouveau bureau de l'AGEPI s'est juré de stopper.

3- Dar-es-Salam : Le silence toxique de Ratoma

Pendant que les juristes se perdent en renvois, les habitants de Dar-es-Salam, eux, n'ont pas de répit. Durant toute cette semaine, la décharge de Ratoma a continué de cracher son venin noir. Les témoignages de Hawa Idoussou Soumah et d'Aboubacar Keita résonnent comme un cri dans le désert.

À Conakry, on meurt de respirer. L'absence de mesures d'urgence pour sécuriser ce site est une faute politique majeure. La «Refondation» ne peut être un slogan si elle ne commence pas par le droit élémentaire à l'air pur. On ne bâtit pas une nation sur les cendres de ses citoyens les plus vulnérables.

4- Une souveraineté sous surveillance

En élargissant le regard, cette semaine de février nous rappelle les enjeux de souveraineté que nous évoquions à propos du Groenland. Tout comme les Groenlandais refusent d'être un simple réservoir de matières premières pour des puissances prédatrices, les éditeurs de presse guinéens refusent que leur association soit le réservoir financier d'un clan manipulé par des anciens présidents et des parrains de l'ombre. La souveraineté institutionnelle de l'AGEPI est notre Groenland à nous : elle n'est pas à vendre.

Conclusion : Tenir bon jusqu'au bout

Le renvoi de l'audience, hier le 18 février, vers le 25 février prochain est une nouvelle épreuve pour notre patience, mais pas pour notre détermination. La semaine du 11 au 17 février a montré que nos adversaires n'ont plus que le temps comme allié. Nous, nous avons la Loi, la vérité et le soutien de la majorité des éditeurs. Comme l'enseignait Fénelon : « La vérité est la seule monnaie qui ait cours partout. » Le 25 février, nous irons au tribunal non pas pour marchander, mais pour réclamer que la Loi soit enfin dite. Pour l'AGEPI, pour Dar-es-Salam, pour la Guinée.



Respect des prix plafonds des denrées alimentaires La Chambre de commerce tente de rassurer les consommateurs

Le gouvernement guinéen et ses partenaires, opérateurs économiques, ont signé le 16 février dernier un protocole d'accord portant sur le plafonnement des prix des denrées de première nécessité. Cet accord court jusqu'au 30 juin prochain. Selon *Mosaïqueguinee.com*, c'est le fruit de plusieurs semaines de concertation entre la Chambre de commerce, d'une part, et la Direction générale des douanes, d'autre part.



À la faveur d'une conférence de presse animée le mardi 17 février 2026, la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Guinée (CCIAG), en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, est largement revenue sur ces nouveaux prix. Selon toujours le site d'information, le président communal de la CCIAG de Matam, Saidou

Oumar Diallo, a fait savoir que ce protocole d'accord, contrairement à ceux qui l'ont précédé, a permis à l'ensemble des secteurs concernés de « s'accorder sur les prix plafonds » rendus publics la veille.

Pour sa part, le Directeur général du commerce intérieur et de la concurrence, Mohamed Traoré, est revenu sur les différents prix arrêtés dans le cadre de ce protocole, en vue de garantir un meilleur équilibre du marché. Il a expliqué que cette opération « se fait généralement avec beaucoup de maîtrise », afin de préserver à la fois le pouvoir d'achat des consommateurs et la viabilité des activités commerciales.

Pour le présent protocole d'accord, a-t-il ajouté, la touche particulière est « qu'elle se fait à la

veille d'un moment crucial, qui est le Ramadan, mais aussi le carême chrétien qui va suivre ».

« Il fallait donc fixer des prix, de telle sorte que le panier de la ménagère soit sécurisé et que l'approvisionnement continue. Cela veut dire qu'il faut fixer des prix, de telle sorte que l'opérateur qui est engagé à continuer à approvisionner le marché, puisse réaliser ses marges afin de continuer son opération, pour éviter toute rupture, et permettre de l'autre côté au consommateur de payer un prix juste », a indiqué Mohamed Traoré. Et d'ajouter que des mesures ont été prises pour garantir l'application stricte des prix fixés. Il a également précisé que des sanctions sont prévues à l'encontre de tout contrevenant, aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur

du pays.

« Il revient à la Chambre de commerce de s'assurer de la sensibilisation effective de l'ensemble des opérateurs sur le territoire national. Il revient à la Direction générale des douanes de faciliter les opérations de dédouanement pour qu'il y ait une célérité dans l'approvisionnement du marché. Il revient à la Direction nationale du commerce intérieur de suivre de près le respect de ces prix sur le marché national et réprimer dès lors qu'il y a infraction », a-t-il ajouté.

Ce protocole d'accord s'inscrit dans la continuité des initiatives déjà engagées entre l'État et ses partenaires. De la décision relative à la circulation des camions 24h/24 à la levée des surestaries, le dialogue entre les deux parties s'est révélé constructif et porteur de résultats concrets.

Tout en remerciant les autorités pour les efforts consentis, le président de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Guinée (CCIAG) a assuré que les prix convenus dans le cadre de ce protocole seront communiqués « à tous les présidents des

régions, à tous les présidents des antennes communales ainsi qu'à tous les présidents préfectoraux à l'intérieur du pays ».

Il a également précisé que les représentants régionaux de la Chambre se rapprocheront des préfets de leurs localités « afin de mobiliser les acteurs autour de ces prix plafonds » et veiller à leur application effective.

« Et cela doit être quand même significatif. Nous, opérateurs économiques, population de la Guinée, nous devons reconnaître les acquis, les efforts que le gouvernement fournit pour la population guinéenne à travers le secteur privé et sous la responsabilité de la Chambre de commerce. Nous avons bénéficié d'une levée de suspension de surcharge de trois mois et demi. Ça, c'est une première dans l'histoire. Quand nous avons une doléance auprès de la haute autorité, ils acceptent nos doléances. Et autant que nous comprenons la doléance de l'État, ils vont aussi comprendre nos doléances », rapporte le site *Mosaïqueguinee.com*.

Mamadou Oury

Justice

Le «Miracle» du P.V. fantôme : quand dame Aminata Camara s'embourbe dans ses propres mensonges

L'audience au Tribunal de Première Instance de Kaloum a offert un spectacle désolant : celui d'un bureau sortant aux abois, tentant de transformer, par un tour de magie juridique, une pétition sans date en une Assemblée Générale légitime. Entre documents surgis du néant et aveux de signatures «après coup», le clan Aminata Camara a étalé sa mauvaise foi devant un juge médusé. Récit d'une débâcle.

Par La Rédaction

On pensait avoir tout vu dans la gestion opaque de l'AGEPI version sortante. C'était sans compter sur l'audience à la barre où Dame Aminata Camara, épaulée par son avocat, a tenté de réécrire l'histoire du prétendu congrès du 16 janvier 2026. Mais la vérité est comme l'huile : elle finit toujours par remonter à la surface.

1. Le «P.V. de dernière minute» : Un miracle de la DCPJ ?

Le premier coup de théâtre est venu des preuves versées au dossier. Alors qu'elle n'avait fourni à la Direction Centrale de la

Police Judiciaire (DCPJ) qu'une simple pétition dépourvue de date, Dame Aminata a subitement exhibé à la barre un Procès-Verbal (P.V.) d'Assemblée Générale.

D'où sort ce document ? Pourquoi était-il absent lors de l'enquête de police ? En tentant de «fabriquer» une légalité de dernière minute, le bureau sortant a commis une erreur fatale : prouver que ses actes ne sont que des constructions de circonstance pour tromper la religion du tribunal.

2. L'aveu de la fraude : Des signatures «A Posteriori»

Le moment le plus surréaliste de

l'audience fut sans doute l'aveu de Dame Aminata elle-même. Pressée de questions sur la réalité de son quorum, elle a fini par admettre que certains membres avaient signé la liste plus tard, bien après la fin de la réunion.

En droit associatif, une signature recueillie après la clôture d'une séance est nulle et non avenue. C'est la preuve irréfutable que le quorum n'a jamais été atteint le jour J. On ne «remplit» pas une fiche de présence comme on remplit un carnet de souscription. Défendre un tel acte, comme l'a fait son avocat, relève de l'acrobatie périlleuse plutôt que de la défense juridique.

3. La guerre des chiffres : Le

calcul de l'imposture

Le clan sortant a tenté d'opposer une liste de 45 signataires contre 46, sur un total de 64 membres actifs. Mais de quels membres parlons-nous ?

• **L'opacité des noms :** Des signatures sans noms d'organes de presse, des pétitions sans date, et des membres «solicités» sous pression ou par promesse de gains.

• **La réalité du 29 Novembre :** Pendant qu'ils s'embourbent dans des chiffres volatiles, le nouveau bureau présidé par Mamadou Aliou Diakité s'appuie sur un Congrès Extraordinaire organisé dans les règles, avec un quorum réel et un constat d'huissier.

4. L'avocat du Diable et le naufrage de la vérité

Il est regrettable de voir un conseil s'obstiner à défendre un P.V. dont sa cliente elle-même admet l'irrégularité. En affirmant

que la pétition vaut Assemblée Générale, le clan sortant insulte l'intelligence des éditeurs de presse et la rigueur de la magistrature. L'AGEPI n'est pas une cour de récréation où l'on change les règles après la fin du match.

Conclusion : Le 18 février, la Loi rendra son verdict

Fidèle à notre ligne, nous rappelons les paroles de Fénelon : « Le mensonge est un lâche secours ; la vérité seule est digne de l'homme libre. » Le renvoi au 18 février ne sauvera pas le bureau sortant de ses contradictions. Entre une pétition sans date et un P.V. «né après la naissance», le juge n'aura aucun mal à distinguer le camp de la légalité de celui de la manipulation. La Loi est notre seule arme, et elle est non négociable.

Le mot de L'Aigle Infos : Dame Aminata et son dauphin peuvent bien «promettre la lune» et multiplier les menaces, ils ne pourront jamais effacer les traces de leurs propres aveux à la barre.

Mois saint de Ramadan

Ce que Oustaz Mamadou Taïbou Bah conseille aux fidèles musulmans

Dans un entretien accordé au site Africaguinee.com, le prêcheur Oustaz Mamadou Taïbou Bah a parlé entre autres obligations et des interdits de ce mois saint, tout en rappelant l'importance de l'intention et de la générosité.



Parlant du jeûne, le prêcheur a dit ceci : « Le jeûne consiste à s'abstenir de manger, de boire et d'entretenir des relations intimes de la prière de l'aube (Al Fajr) au coucher du soleil. Il faut également formuler une intention d'adoration. Cela signifie que, dans son for intérieur, le fidèle décide de s'abstenir de ces actes pour se rapprocher d'Allah. Sans cette intention, l'abstinence ne constitue pas un jeûne valide. Selon les oulémas, le jeûne repose sur deux piliers : l'intention et le temps, c'est-à-dire la période d'abstinence de ces trois éléments... Le jeûne est obligatoire pour tout musulman ayant atteint l'âge de la puberté et jouissant de ses facultés mentales. Il ne concerne pas les non-musulmans. Pour les garçons, la puberté est reconnue par l'apparition des signes physiologiques, notamment l'émission de sperme, ou à défaut, par l'atteinte d'un certain âge. Pour les filles, elle est marquée par l'apparition des menstrues. Les personnes dépourvues de raison, comme les malades mentaux, ne sont pas concernées par cette obligation... Le jeûne du mois saint de Ramadan comporte d'énormes avantages. Il permet d'abord de renforcer la relation entre le fidèle

et son Seigneur. C'est un mois d'expiation des péchés et de purification spirituelle. Le Prophète Muhammad (PSL) a rapporté que le mois de Ramadan est un mois béni au cours duquel les portes du Paradis sont ouvertes, celles de l'Enfer fermées et les démons mis en chaîne. Les dix premiers jours sont placés sous le signe de la miséricorde divine, les dix suivants sous celui du pardon, et les dix derniers sous celui de l'affranchissement du feu de l'enfer. Les récompenses des actes d'adoration sont multipliées. De plus, c'est au cours de ce mois que le Saint Coran a été révélé, notamment durant la Nuit du Destin (Laylatoul Qadr), dont l'adoration équivaut à plus de mille mois, soit environ 83 ans et 4 mois... Le jeûne est annulé par le fait de manger ou de boire volontairement, d'avoir des relations intimes durant la journée, ou par toute introduction volontaire de nourriture ou de boisson dans l'organisme. L'apostasie annule également le jeûne. De même, la masturbation entraînant l'éjaculation invalide le jeûne. »

Il est par ailleurs revenu sur le comportement que le musulman doit adopter pendant le mois de Ramadan. « Le musulman doit adopter un comportement vertueux. Le Ramadan est un mois de dévotion intense et de discipline spirituelle. Le Prophète (PSL) insistait particulièrement sur la moralité et la bonne conduite durant cette période. Le fidèle doit éviter les insultes, les disputes, les propos nuisibles et toute attitude portant préjudice à autrui... »

Mamadou Oury

AGRASC

A l'heure de la modernisation de la gestion de l'Agence

Le 17 février 2026, selon le site Guineenews, l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC) a tenu une réunion de travail avec ses agents référents issus des juridictions des régions administratives du pays. Une rencontre que le Directeur général de l'institution, Mohamed Diawara, a présentée comme une étape déterminante dans la mise en œuvre effective des missions de l'Agence sur l'ensemble du territoire national.



« C'est avec un réel plaisir que je vous souhaite la bienvenue (...) à l'occasion de cette importante réunion de travail qui marque une étape déterminante dans le déploiement effectif de nos missions », a déclaré le Directeur général de l'AGRASC.

Mohamed Diawara rappellera que cette initiative s'inscrit dans la vision nationale de renforcement de l'État de droit, portée par les plus hautes autorités du pays. Selon lui, la gestion des avoirs saisis constitue désormais un levier essentiel dans la lutte contre la criminalité économique et financière.

Il a notamment mis en exergue les orientations du Garde des Sceaux, Ibrahima Sory II Tounkara, visant à structurer et moderniser le mécanisme de gestion des biens confisqués. Ces orientations reposent, a-t-il précisé, sur des principes de transparence, de traçabilité et de responsabilité, avec l'objectif de faire de l'AGRASC « un instrument crédible, moderne et performant au service de la justice et de l'État ». La réunion avait pour objectifs de renforcer la coordination entre l'Agence et les juridictions, d'améliorer la circulation de l'information et de mettre en place un cadre de collaboration per-

manent. Les agents référents, considérés comme le « point de jonction » entre l'AGRASC et les tribunaux, sont appelés à assurer la remontée rapide et fiable des informations relatives aux mesures de saisie et de confiscation. Mbemba Camara, chef de greffe du tribunal de première instance de N'Zérékoré, a exprimé sa satisfaction après les échanges avec la direction de l'Agence : « Nous ressentons une grande fierté et une réelle joie après cette invitation. Nous avons été outillés et avons mieux compris la vision du Directeur général, notamment la crédibilité qu'il veut conférer à cette agence dans l'esprit des autorités »

Selon lui, les agents référents entendent jouer pleinement leur rôle dans les juridictions de l'intérieur du pays. « Nous serons l'interface entre l'AGRASC et les juridictions. Nous fournirons des informations fiables pour garantir la sécurité et la transparence dans la gestion des biens saisis et confisqués », a-t-il ajouté, précisant que leur mission consistera également à faciliter la transmission des décisions judiciaires afin de permettre à l'Agence de prendre possession des biens dans les délais prévus par la loi. D'après toujours Guineenews, au cours des travaux, plusieurs axes ont été abordés, notamment la présentation détaillée des missions des agents référents, la mise en place d'un mécanisme opérationnel de liaison permanente et l'introduction d'outils de centralisation et de traçabilité des pièces.

Pour Mohamed Diawara, ces dispositifs doivent permettre une gestion « plus efficace, plus transparente et plus sécurisée »

des avoirs saisis sur l'ensemble du territoire national. Il a insisté sur le fait que la valorisation de ces biens participe directement à la consolidation de la lutte contre l'impunité et à la protection des intérêts de l'État.

Le Directeur général de l'AGRASC a salué la qualité des échanges et souligné que cette réunion marque le début d'une dynamique nouvelle fondée sur la coordination et la confiance entre les différents acteurs de la chaîne judiciaire.

Selon lui, les participants ont notamment permis de renforcer le cadre de collaboration entre l'AGRASC et les juridictions, de clarifier les missions des agents référents, d'harmoniser les procédures de transmission des informations relatives aux saisies et confiscations, mais aussi de poser les bases d'un mécanisme opérationnel de liaison permanente.

« Ces acquis sont essentiels. Ils permettront de garantir davantage de célérité, de sécurité et de transparence dans la gestion des biens placés sous main de justice », a-t-il affirmé.

Mohamed Diawara a également rappelé que l'efficacité de l'Agence dépend désormais en grande partie du travail des agents référents sur le terrain. « En quittant cette salle, vous n'êtes plus seulement des participants à une réunion. Vous êtes désormais des acteurs clés d'un dispositif national appelé à renforcer la crédibilité de notre système judiciaire », a-t-il lancé, invitant chacun à exercer sa mission avec rigueur, professionnalisme et sens de l'État, rapporte le site Guineenews.

Mamadou Oury

Combattants africains pour la Russie Ramaphosa et Poutine évoquent l'enrôlement de res- sortissants Sud-Africains

Le président sud-africain Cyril Ramaphosa s'est entretenu au téléphone mardi 10 février avec son homologue russe, Vladimir Poutine. Parmi les sujets abordés entre les deux chefs d'États, il y a celui du sort des Sud-Africains enrôlés dans les forces russes et envoyés sur le front ukrainien. Alors que plusieurs pays africains critiquent ouvertement le pouvoir russe, l'Afrique du Sud, de son côté, reste plus prudente.



L'entretien entre Cyril Ramaphosa et Vladimir Poutine portait notamment sur le développement futur de la coopération entre la Russie et l'Afrique du Sud. Dans un communiqué paru mardi 10 février, le chef d'État sud-africain réaffirme « le soutien indéfectible de l'Afrique du Sud aux efforts diplomatiques et pacifiques visant à mettre fin au conflit russo-ukrainien ».

Les deux hommes se sont mis d'accord sur le rapatriement, dès que possible, des ressortissants sud-africains présents en Russie, et enrôlés pour participer à l'effort de guerre. De son côté, le Kremlin, dans un communiqué très court, n'a pas mentionné ce sujet, abordé durant l'échange téléphonique.

Des Sud-Africains installés en Russie « forcés » à rejoindre l'armée

En novembre dernier, Pretoria avait indiqué avoir reçu des ap-

pels à l'aide de 17 de ses ressortissants « forcés » à rejoindre l'armée, alors qu'ils se rendaient en Russie pour travailler. « Des équipes des deux pays poursuivront leurs échanges en vue de la finalisation du processus », poursuit le communiqué.

L'Afrique du Sud fait preuve de prudence, avec un pays dont les relations sont amenées à se renforcer. En revanche, le Kenya, dont certains ressortissants ont été tués sur le front, enverra dans les prochaines semaines son chef de la diplomatie à Moscou pour clarifier la situation.

RFI



Sénégal

La version du procureur sur la mort d'un étudiant de l'Ucad peine à convaincre

Écartant l'hypothèse d'un décès consécutif à des violences policières, le procureur de la République de Dakar a indiqué, mardi 17 février, qu'Abdoulaye Ba s'était tué en sautant par une fenêtre de sa résidence étudiante pour échapper à un incendie parti d'une chambre voisine. Une version des faits à laquelle la famille du jeune homme, comme les représentants des étudiants, ont du mal à souscrire.



Vingt-quatre heures après avoir donné sa version des faits à propos de la mort d'Abdoulaye Ba, l'étudiant de l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar (Ucad) décédé le 9 février quand la police

est intervenue sans ménagement sur le campus, le procureur de la République de Dakar peine à convaincre.

Allant dans le même sens qu'une vidéo qui a largement circulé sur les réseaux sociaux, celui-ci a donné une conférence de presse, mardi 17 février, au cours de laquelle il a assuré que le jeune homme s'était tué en sautant du quatrième étage de sa résidence étudiante en voulant échapper à un incendie parti d'une chambre voisine.

Pour Ibrahim Ndoye, la mort d'Abdoulaye Ba n'a donc rien à voir

avec des violences policières, comme cela avait été évoqué dans un premier temps. Mais la famille de l'étudiant décédé, ainsi que les représentants étudiants, ont pourtant encore bien du mal à adhérer à cette version.

Pour Mamadou Dioule Ba, l'oncle d'Abdoulaye Ba, l'idée que son neveu ait pu sauter dans le vide est ainsi difficilement concevable : « Abdoulaye Ba n'était pas malade mentalement. Il était très pieux et croyant. Maintenant, qu'est-il vraiment arrivé ? Quelle fumée – aussi grande soit-elle, aussi épaisse soit-elle – a pu empêcher Abdoulaye de sortir normalement ? Le procureur a parlé d'une porte scellée... Il est pour nous très difficile d'en parler tant que nous n'avons pas lu le rapport d'autopsie que nous réclamons aux autorités. »

Des policiers sanctionnés Si, selon le procureur, le document en question – que RFI a pu consulter – n'invalide pas la thèse d'une chute, le collectif des amicales de l'Ucad demande lui aussi davantage de preuves. Dans

un communiqué publié mercredi 18 février, il dénonce par ailleurs une volonté de l'État du Sénégal de se dégager de toute responsabilité.

« Nous n'écarterons pas l'hypothèse de la chute », déclare ainsi Cheikh Mbaye Ngom, qui en est membre. « Tout ce que nous demandons, c'est qu'il y ait beaucoup plus d'éléments. Est-ce qu'une personne peut tomber du quatrième étage sans pour autant qu'il y ait fracture ? Les responsabilités doivent être établies jusqu'au plus haut sommet de l'État », poursuit celui-ci. En attendant, le collectif, qui continue de demander justice pour Abdoulaye Ba mais aussi pour d'autres étudiants décédés dans le passé à cause de violences policières, maintient son mot d'ordre de grève.

Pendant ce temps-là, le ministre sénégalais de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Bamba Cissé, a lui sanctionné certains cadres de la police nationale, non pour leur implication directe dans la mort d'Abdoulaye Ba, mais dans

nata a reconnu avoir reçu 100 millions de Francs Guinéens de la DGE pour la couverture de la présidentielle. Si elle prétend avoir distribué « un million par organe », le nouveau président, Mamadou Aliou Diakité, a rappelé une vérité morale forte : il a refusé de toucher à cet argent, considérant que le bureau sortant n'avait plus aucune qualité légale pour gérer ces fonds publics après le 23 novembre. Pourquoi un tel empressement à gérer ces millions alors que le mandat était expiré ? La réponse semble se trouver dans les poches de ceux qui refusent de lâcher le fauteuil.

4- L'aveu d'incompétence : Patrons ou reporters ?

L'un des moments les plus révélateurs de cette confrontation fut l'argument du report lié à la « surcharge des journalistes » sur le terrain. Le Procureur et le nouveau Bureau ont mis le doigt sur une confusion grotesque : l'AGEPI est une organisation d'employeurs (Éditeurs). Confondre l'agenda des reporters avec celui des patrons de presse prouve que le clan Aminata Camara ne maîtrise même pas la nature juridique de l'institution qu'il prétend diriger. On n'arrête pas la vie d'une association de patrons parce que les employés sont occupés.

5- La HAC en arbitre neutre

Dans ce chaos, la Haute Autorité de la Communication (HAC) a choisi la voie de la sagesse. Son Président a réaffirmé une neutralité stricte. La HAC ne se laissera pas entraîner dans les manœuvres de couloir : elle reconnaîtra le vainqueur que la Justice désignera.

Le mensonge comme seule boussole, le clan Aminata Camara dos au mur devant le procureur

Mardi 6 janvier 2026, les couloirs du Tribunal de Première Instance (TPI) de Kaloum ont été le théâtre d'une confrontation historique. Face au substitut du Procureur, Monsieur Millimono, et sous l'œil vigilant de la DCPJ, le bureau sortant de l'AGEPI a tenté de justifier l'injustifiable. Entre amnésie documentaire, confusion de rôles et aveux d'illégalité, le masque de Dame Aminata Camara est enfin tombé.



Par Bamba Bakary Gamalo et Mamadou Aliou Diakité

Le huis clos n'aura pas suffi à étouffer la vacuité des arguments du clan sortant. D'un côté, Mamadou Aliou Diakité et Bamba Bakary Gamalo, armés des statuts et de la légitimité d'un congrès souverain. De l'autre, Aminata Camara et Mohamed Camara, assistés par un conseil dont l'embarras était palpable.

1- La prorogation de « Coutume » : Quand l'imposture invoque le passé

À la question fatidique du Procureur : « Pourquoi poser des actes après l'expiration du mandat le 23 novembre ? », la réponse de Dame Aminata a laissé l'assistance pantoise. Au lieu d'invoquer le Droit, elle a invoqué les mauvaises habitudes : « Au temps de Dadis Camara, des présidents ont prorogé leur mandat de deux ans et ça n'a jamais fait de problèmes. »

La réplique du Procureur Millimono fut cinglante : « Montrez-moi l'article qui autorise cela. » Résultat ? Un silence assourdissant, suivi d'une lecture désespérée des articles 12 et 20 par Mohamed Camara, qui n'y a trouvé aucune bouée de sauvetage. La

vérité est là : l'AGEPI n'est pas une république bananière où la coutume supplante la Loi.

2- Le fantôme du 14 novembre : Une Assemblée sans preuve

Pour justifier sa plainte en « Usurpation de titre », Aminata Camara s'accroche à une prétendue Assemblée Générale tenue le 14 novembre 2025.

- Où est le Procès-Verbal (PV) ? Absent.

- Où est la fiche de présence ? Inexistante. Devant le Procureur, elle avoue n'avoir réuni qu'une « vingtaine de membres » (contre 34 pour le nouveau bureau) et n'avoir sollicité aucun huissier.

Comment une décision aussi capitale que le report d'un congrès peut-elle se prendre sans trace écrite, sans quorum vérifié et sans officier de justice ? Le Procureur a lui-même qualifié cette absence d'huissier d'« insuffisance majeure ». En réalité, ce n'est pas une insuffisance, c'est une fabrication.

3- Les 100 Millions de la dis- corde : Le butin de la campagne

Le volet « Détournement de fonds » a révélé les véritables motivations du clan sortant. Dame Ami-

RFI